

Appliquer le modèle MBTI

Théorie dynamique de la personnalité qui explique les bases du

100% des stagiaires
considèrent les objectifs atteints & recommandent cette formation

OBJECTIFS

Favoriser l'agilité relationnelle :

- Connaître les 8 préférences du MBTI
- Identifier les préférences de son type de personnalité
- Utiliser ces connaissances pour mieux interagir avec autrui

PROGRAMME

Session 1 : 1/2 journée en collectif

Le modèle MBTI

- Découvrir l'origine du modèle MBTI et les différents domaines d'application,
- Connaître les 4 dimensions du MBTI
(Orientation de l'énergie, recueil d'informations, prise de décision, modalités d'organisation).

Session 2 : 1h en individuel

Connaitre son profil MBTI :

- Identifier ses préférences,
- Identifier son potentiel
- Identifier ses axes de développement

Session 3 : 1/2 journée en collectif

Ateliers de mise en pratique avec pour objectif de comprendre l'autre

- Exercices de mise en situation sur les 4 dimensions du MBTI
- Analyse commune des travaux de groupe
- Mise en perspective des apprentissages dans l'environnement professionnel de chacun.

TÉMOIGNAGES

ce qui vous a plu ?

« Pouvoir comprendre et mettre des mots sur ce que chacun peut penser. Mieux comprendre ceux qui m'entourent » **Laetytia**

« La pertinence des exemples, la manière d'expliquer les choses » **Océanne**

« Apprendre à mieux se connaître. Important à l'âge de 20 ans ! » **Antoine**

« Formation très intéressante qui permet réellement de mieux décoder les comportements de ses collègues » **Baptiste**

« On gagne quelques années de travail sur soi » **Moussa**

POUR QUI ?

Toute personne exerçant une activité avec des relations

PRÉREQUIS

Aucun.

DURÉE

8 heures minimum en 3 sessions

MODALITÉS & DÉLAI D'ACCÈS

Formation en INTRA
en présentiel et/ou distanciée(hors 3e session)
Dates à définir avec l'entreprise

ÉVALUATION

Quiz en début de 3eme session.

MÉTHODES

Alternance de théorie et de mise en pratique
Documents pédagogiques :
questionnaire MBTI Niveau I
rapport individuel, guide de développement MBTI

PRIX

Individuel 2000€ nets de taxes
Collectif en intra sur devis

ACCESSIBILITÉ

Accessible aux personnes en situation de handicap après étude de dossier.

Conditions Générales de Vente VRH CONSEIL

VRH CONSEIL pratique 2 types de tarifs :

- Le tarif formation individuelle sur mesure avec un prix forfaitaire hors taxe de 2000€ pour 8 heures de formation comprenant questionnaires, rapport et documentation.
- Le tarif formation intra entreprise. Chaque formation sera construite sur mesure, avec un tarif établi à la journée et faisant l'objet d'un devis.

VRH CONSEIL est déclaré organisme de formation sous le N° DA : 53220858122.

INSCRIPTION

Pour les formations en intra, le service RH de l'entreprise convoque les participants en leur précisant le lieu de la formation. L'inscription de chaque participant ne sera validée :

- qu'après réception par VRH CONSEIL de l'adresse email du stagiaire pour l'envoi du questionnaire MBTI.
- qu'à la réception du questionnaire du participant dûment complété.

Pour les formations en individuel, l'inscription du participant ne sera validée qu'à l'issue de la signature du devis.

TARIFS

Tous les prix sont indiqués en euros hors taxes.

Ces prix comprennent la formation, le ou les questionnaire(s), le rapport et la documentation pédagogique remise à chaque participant.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement du prix de la formation a lieu à réception de la facture, qui est envoyée après la formation.

Le règlement du prix de la formation, en précisant toujours le numéro de facture, le nom de l'entreprise, comptant et sans escompte, est effectué :

- par chèque libellé à l'ordre de « VRH CONSEIL »
- par virement direct, suivant les coordonnées bancaires indiquées sur la facture
- tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement mentionnée à l'article L441-6 du Code de commerce est fixée à 100 euros.

ADMINISTRATION

Quinze jours avant la formation, VRH CONSEIL adresse un courrier électronique au participant, lui précisant l'objet de la formation ainsi que le lien pour accéder au questionnaire.

Une fois la formation réalisée, VRH CONSEIL envoie une facture à l'établissement financeur reprenant le N° de bon de commande donné par l'établissement financeur et une attestation de présence et de formation adressée à l'établissement financeur. Cette facture peut valoir convention de formation en vertu des articles L6353-2 et R635b-1 du Code du travail.

ORGANISME FINANCEUR

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient à l'entreprise du participant :

- de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme ;
- de faire la demande de prise en charge avant la formation ;
- d'indiquer explicitement quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à VRH CONSEIL avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés à l'entreprise du participant. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à l'entreprise du participant. D'autre part, dans le cas où l'organisme financeur n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble de la formation reste dû par l'entreprise du participant.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT

L'organisateur se réserve le droit de modifier le lieu de son déroulement ou le contenu de son programme, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

VRH CONSEIL s'engage à maintenir les dates des formations affichées en ouverture garantie au regard de la partie de la prestation relevant de lui seul. En revanche, VRH CONSEIL ne peut garantir ses clients contre la force majeure, lorsqu'elle prive le ou les intervenants de sa/leur possibilité d'animer (décès d'un proche, accident, etc.). Dans cette hypothèse, VRH CONSEIL s'engage à vous contacter personnellement et à réorganiser avec vous la formation à une/de nouvelle(s) date(s).

Frais en cas d'annulation de la formation par le demandeur : aucun jusqu'à 2 mois avant le début de la formation ; 30% du prix de la formation entre 1 et 2 mois avant le début de la formation ; 50% du prix de la formation entre 10 jours et 1 mois avant le début de la formation ; 70% du prix de la formation moins de 10 jours avant le début de la formation.

En cas d'absence d'un stagiaire en intra et de non possibilité de report sur une session ultérieure, seul le questionnaire sera facturé.

CONTESTATION

En cas de litige ou de contestation, le tribunal de commerce de Saint Brieuc sera seul compétent. Toutes les conditions ci-dessus sont réputées acceptées par le client dès lors qu'il a adressé le bulletin d'inscription.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande d'inscription. L'adresse électronique est nécessaire pour communiquer la confirmation d'inscription ainsi que différents renseignements pratiques comme le lieu de la formation. Toutes ces données sont utilisées par VRH CONSEIL pour la gestion et la promotion de ses actions de formation, à l'exclusion de toute vente ou location de son fichier, et font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en adressant un courrier à l'adresse suivante : VRH CONSEIL - 13 route des Landes 22400 LAMBALLE.

CONFIDENTIALITÉ ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Le client et/ou stagiaire s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de VRH CONSEIL.

VRH CONSEIL se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client et/ou stagiaire pour motif légitime et non discriminatoire ;
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement générerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales, ceci sans indemnité ni remboursement même partiel du prix ;
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce sans indemnités ni remboursement même partiel du prix.

Pourquoi ce memento ?

De manière réglementaire, l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps par la mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation..... les adaptations portent également sur les supports pédagogiques.

Il permet aux personnes en situation de handicap un bon accompagnement au sein de notre organisme de formation, la possibilité d'accéder à la formation en ayant à disposition une offre de service lisible, la prise en compte de leurs besoins spécifiques ou tout du moins l'écoute attentive de la demande et l'orientation vers une solution adaptée.

Nos engagements généraux :

Accueillir et écouter les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination,

Prendre en compte leurs besoins spécifiques en :

- Annonçant d'emblée l'accessibilité effective de la formation sur le programme : accessible aux personnes en situation de handicap après étude de dossier.
- Adaptant nos méthodes pédagogiques dans la mesure du possible

Missions du Référent

Accueillir, écouter et évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap,

Se renseigner sur la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l'intégration de la personne.

Orienter la personne en situation de handicap vers les prescripteurs : AGEFIPH, CAP EMPLOI... pour des prises en charge éventuelles, ou tout autre accompagnement ou question (impossibilité de répondre favorablement à la candidature)

Accompagner à la mise en place et au déroulement du parcours de formation

Contact : Véronique ROULLIER HEURTAULT

Listing des partenaires Handicap

- **MDPH** Côtes d'Armor – 02 96 01 01 80 - mdph@mdph.cotesdarmor.fr
- **AGEFIPH** – Apolline Givaudan - 07 84 00 83 14 - formation-bretagne@agefiph.asso.fr / Julie calvez - j.calvez@agefiph.asso.fr
- **SAMETH 22** - 02 96 01 00 20
- **CAP EMPLOI 22** - 02 96 62 33 33 / stephanie.damas@capemploi29.com au 02 98 80 81 05
- **UEDA-R** - 02 98 33 49 86
- <https://www.agefiph.fr/articles/article/lexique>



CAPACITÉS À ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dernière modification : 18 juin 2021

Nous sommes en capacité d'accueillir un stagiaire en situation de :

- Handicap moteur
- Handicap visuel
- Handicap psychique
- Handicap consécutif à une maladie invalidante
- Trouble dyslexique ou dysorthographique
- Trouble dyscalculique (difficulté aux activités numériques)
- Trouble dysphasique (trouble du langage oral)
- Trouble dyspraxique (trouble du développement moteur et/ou fonctions visuo-spatiales)
- Trouble d'attention

Pendant l'intervention et compte tenu des handicaps listés ci-dessus, voici les actions que nous sommes en capacité de mener :

- Considérer avec bienveillance la capacité ou l'incapacité plutôt que le handicap et être vigilant aux petits détails
- Ajuster votre pratique aux matériels nécessaires
- Ajuster vos propres matériels, voire même accueillir nouvelles technologies plus adaptées
- Accueillir les aides humaines
- Identifier, au fil de votre intervention, ce que le stagiaire est en capacité ou dans l'incapacité de faire, y être vigilant, demander au lieu de présumer
- Respecter le choix du ou de la stagiaire en situation de handicap de ne pas répondre à certaines questions.
- Faire remonter les besoins/difficultés perçues par le stagiaire au référent Handicap
- Faire remonter les besoins/difficultés perçues par vous-mêmes au référent Handicap
- Evaluer l'atteinte des objectifs du ou de la stagiaire en situation de handicap avec bienveillance et sincérité





Appliquer le modèle MBTI Complet

Théorie dynamique de la personnalité qui explique les bases du fonctionnement humain

100% des stagiaires

considèrent les objectifs atteints & recommandent cette formation

OBJECTIFS

Aller plus loin dans la compréhension des interactions sociales :

- Connaître les 5 facettes comportementales supplémentaires pour chaque paires de préférences
- Savoir décrypter une variété de problématiques professionnelles
- Prendre du recul et dépassionner les relations

PROGRAMME

- Rappel des 4 paires de préférences du MBTI niveau 1 (Orientation de l'énergie, recueil d'informations, prise de décision, modalités d'organisation).
- Connaître ses préférences sur chaque dimension
- Les 20 facettes du MBTI niveau 2
- Vérifier leur adéquation avec les préférences du niveau 1
- Mettre en évidence leur utilisation dans le contexte professionnel
- Identifier les atouts de chaque comportement
- Identifier les zones de risques relationnels
- Définir les actions de développement au travers d'une série de problématiques individuelles importantes

TÉMOIGNAGES

ce qui vous a plu ?

« Avoir accordé plus de temps sur les parties les plus importantes » Thierry

« Approche pragmatique du concept, étayée par des exemples concrets » Olivier

POUR QUI ?

Toute personne ayant une activité avec des relations

PRÉREQUIS

Avoir participé à la formation MBTI niveau 1.

DURÉE

3h30.

MODALITÉS & DÉLAI D'ACCÈS

Formation en INTRA
en présentiel ou à distance
Date : à définir avec l'entreprise

ÉVALUATION

Lecture du graphique de restitution

MÉTHODES

Alternance de théorie et de mise en pratique (questionnaire MBTI Niveau II/ rapport individuel, entretien individuel.)

PRIX

1100€ nets de taxes

ACCESSIBILITÉ

Accessible aux personnes en situation de handicap après étude de dossier.

VRH Conseil - 13, route des Landes 22400 LAMBALLE

Tél. : 06 08 07 70 63 - www.vrh-conseil.fr - veronique.roullier@vrh-conseil.fr Organisme de formation enregistré sous le numéro d'activité 53220858122 - SIRET : 751541384 00028 - APE : 7022Z
ORGANISME CERTIFIÉ QUALIOP

Conditions Générales de Vente VRH CONSEIL

VRH CONSEIL pratique 2 types de tarifs :

- Le tarif formation individuelle sur mesure avec un prix forfaitaire hors taxe de 2000€ pour 8 heures de formation comprenant questionnaires, rapport et documentation.
- Le tarif formation intra entreprise. Chaque formation sera construite sur mesure, avec un tarif établi à la journée et faisant l'objet d'un devis.

VRH CONSEIL est déclaré organisme de formation sous le N° DA : 53220858122.

INSCRIPTION

Pour les formations en intra, le service RH de l'entreprise convoque les participants en leur précisant le lieu de la formation. L'inscription de chaque participant ne sera validée :

- qu'après réception par VRH CONSEIL de l'adresse email du stagiaire pour l'envoi du questionnaire MBTI.
- qu'à la réception du questionnaire du participant dûment complété.

Pour les formations en individuel, l'inscription du participant ne sera validée qu'à l'issue de la signature du devis.

TARIFS

Tous les prix sont indiqués en euros hors taxes.

Ces prix comprennent la formation, le ou les questionnaire(s), le rapport et la documentation pédagogique remise à chaque participant.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement du prix de la formation a lieu à réception de la facture, qui est envoyée après la formation.

Le règlement du prix de la formation, en précisant toujours le numéro de facture, le nom de l'entreprise, comptant et sans escompte, est effectué :

- par chèque libellé à l'ordre de « VRH CONSEIL »
- par virement direct, suivant les coordonnées bancaires indiquées sur la facture
- tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement mentionnée à l'article L441-6 du Code de commerce est fixée à 100 euros.

ADMINISTRATION

Quinze jours avant la formation, VRH CONSEIL adresse un courrier électronique au participant, lui précisant l'objet de la formation ainsi que le lien pour accéder au questionnaire.

Une fois la formation réalisée, VRH CONSEIL envoie une facture à l'établissement financeur reprenant le N° de bon de commande donné par l'établissement financeur et une attestation de présence et de formation adressée à l'établissement financeur. Cette facture peut valoir convention de formation en vertu des articles L6353-2 et R635b-1 du Code du travail.

ORGANISME FINANCEUR

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient à l'entreprise du participant :

- de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme ;
- de faire la demande de prise en charge avant la formation ;
- d'indiquer explicitement quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à VRH CONSEIL avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés à l'entreprise du participant. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à l'entreprise du participant. D'autre part, dans le cas où l'organisme financeur n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble de la formation reste dû par l'entreprise du participant.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT

L'organisateur se réserve le droit de modifier le lieu de son déroulement ou le contenu de son programme, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

VRH CONSEIL s'engage à maintenir les dates des formations affichées en ouverture garantie au regard de la partie de la prestation relevant de lui seul. En revanche, VRH CONSEIL ne peut garantir ses clients contre la force majeure, lorsqu'elle prive le ou les intervenants de sa/leur possibilité d'animer (décès d'un proche, accident, etc.). Dans cette hypothèse, VRH CONSEIL s'engage à vous contacter personnellement et à réorganiser avec vous la formation à une/de nouvelle(s) date(s).

Frais en cas d'annulation de la formation par le demandeur : aucun jusqu'à 2 mois avant le début de la formation ; 30% du prix de la formation entre 1 et 2 mois avant le début de la formation ; 50% du prix de la formation entre 10 jours et 1 mois avant le début de la formation ; 70% du prix de la formation moins de 10 jours avant le début de la formation.

En cas d'absence d'un stagiaire en intra et de non possibilité de report sur une session ultérieure, seul le questionnaire sera facturé.

CONTESTATION

En cas de litige ou de contestation, le tribunal de commerce de Saint Brieuc sera seul compétent. Toutes les conditions ci-dessus sont réputées acceptées par le client dès lors qu'il a adressé le bulletin d'inscription.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande d'inscription. L'adresse électronique est nécessaire pour communiquer la confirmation d'inscription ainsi que différents renseignements pratiques comme le lieu de la formation. Toutes ces données sont utilisées par VRH CONSEIL pour la gestion et la promotion de ses actions de formation, à l'exclusion de toute vente ou location de son fichier, et font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en adressant un courrier à l'adresse suivante : VRH CONSEIL - 13 route des Landes 22400 LAMBALLE.

CONFIDENTIALITÉ ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Le client et/ou stagiaire s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de VRH CONSEIL.

VRH CONSEIL se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client et/ou stagiaire pour motif légitime et non discriminatoire ;
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement générerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales, ceci sans indemnité ni remboursement même partiel du prix ;
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce sans indemnités ni remboursement même partiel du prix.

Pourquoi ce memento ?

De manière réglementaire, l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps par la mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation..... les adaptations portent également sur les supports pédagogiques.

Il permet aux personnes en situation de handicap un bon accompagnement au sein de notre organisme de formation, la possibilité d'accéder à la formation en ayant à disposition une offre de service lisible, la prise en compte de leurs besoins spécifiques ou tout du moins l'écoute attentive de la demande et l'orientation vers une solution adaptée.

Nos engagements généraux :

Accueillir et écouter les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination,

Prendre en compte leurs besoins spécifiques en :

- Annonçant d'emblée l'accessibilité effective de la formation sur le programme : accessible aux personnes en situation de handicap après étude de dossier.
- Adaptant nos méthodes pédagogiques dans la mesure du possible

Missions du Référent

Accueillir, écouter et évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap,

Se renseigner sur la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l'intégration de la personne.

Orienter la personne en situation de handicap vers les prescripteurs : AGEFIPH, CAP EMPLOI... pour des prises en charge éventuelles, ou tout autre accompagnement ou question (impossibilité de répondre favorablement à la candidature)

Accompagner à la mise en place et au déroulement du parcours de formation

Contact : Véronique ROULLIER HEURTAULT

Listing des partenaires Handicap

- **MDPH** Côtes d'Armor – 02 96 01 01 80 - mdph@mdph.cotesdarmor.fr
- **AGEFIPH** – Apolline Givaudan - 07 84 00 83 14 - formation-bretagne@agefiph.asso.fr / Julie calvez - j.calvez@agefiph.asso.fr
- **SAMETH 22** - 02 96 01 00 20
- **CAP EMPLOI 22** - 02 96 62 33 33 / stephanie.damas@capemploi29.com au 02 98 80 81 05
- **UEDA-R** - 02 98 33 49 86
- <https://www.agefiph.fr/articles/article/lexique>



CAPACITÉS À ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dernière modification : 18 juin 2021

Nous sommes en capacité d'accueillir un stagiaire en situation de :

- Handicap moteur
- Handicap visuel
- Handicap psychique
- Handicap consécutif à une maladie invalidante
- Trouble dyslexique ou dysorthographique
- Trouble dyscalculique (difficulté aux activités numériques)
- Trouble dysphasique (trouble du langage oral)
- Trouble dyspraxique (trouble du développement moteur et/ou fonctions visuo-spatiales)
- Trouble d'attention

Pendant l'intervention et compte tenu des handicaps listés ci-dessus, voici les actions que nous sommes en capacité de mener :

- Considérer avec bienveillance la capacité ou l'incapacité plutôt que le handicap et être vigilant aux petits détails
- Ajuster votre pratique aux matériels nécessaires
- Ajuster vos propres matériels, voire même accueillir nouvelles technologies plus adaptées
- Accueillir les aides humaines
- Identifier, au fil de votre intervention, ce que le stagiaire est en capacité ou dans l'incapacité de faire, y être vigilant, demander au lieu de présumer
- Respecter le choix du ou de la stagiaire en situation de handicap de ne pas répondre à certaines questions.
- Faire remonter les besoins/difficultés perçues par le stagiaire au référent Handicap
- Faire remonter les besoins/difficultés perçues par vous-mêmes au référent Handicap
- Evaluer l'atteinte des objectifs du ou de la stagiaire en situation de handicap avec bienveillance et sincérité

